



Une démarche active

Publié le 15/01/2019 – Mis à jour le 15/01/2019

Une démarche active permet à chaque enfant de s'investir, d'acquérir des connaissances et d'apprendre les conduites à tenir. De la maternelle au cycle 3, une programmation d'école contribuera à des apprentissages progressifs.

Apprendre à agir / Agir en situation

Elle a le souci de faire émerger les représentations de l'élève, s'appuyer sur le questionnement et le débat argumenté (cycle 3), respecter les programmes.

- **Étude de cas : c'est-à-dire observer, commenter, donner son point de vue**
 - à partir d'un évènement, d'une situation vécue, d'une situation mise en scène, ...
 - en utilisant différents supports (vidéos, transparents, photos, articles de presse, ...)
 - décrire, repérer les risques, les prévenir, faire des hypothèses sur une conduite à tenir, ...
 - Acquérir des connaissances, se documenter, découvrir une conduite à tenir par rapport à la situation, développer des attitudes
- Apprendre et mettre en pratique cette conduite qui peut être de prévention ou d'intervention,
- Réinvestir pour consolider les acquis, mobiliser savoir-faire et méthodes
- Evaluer ses compétences dans des situations analogues

Date :

15/01/2019

M.A.J. le 15/01/2019

Dans cette rubrique

- [Aspects réglementaires](#)
- [Pistes pédagogiques](#)

Pour plus d'information

- **Contact :** securite.1d44@ac-nantes.fr
- [Coordonnées et compositions de la commission pédagogique sécurité 44](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3
Tél : 02 51 81 74 74